

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVÈLE

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2018\_001

#### OBJET :

##### COMMISSION N°1

Cession du lot n°9 du  
parc d'activité du  
Moulin d'Eau à GENECH  
à la société « L'atelier  
du patrimoine »

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 0

Procurations : 6

Nombre de votants : 50

L'an deux mille dix-huit, le 19 février à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PHALEMPIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 février 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président,

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Guy SCHRYVE M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Michel DUFERMONT, M. Raymond NAMYST, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Caroline MARLIERE, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, Mme Isabelle DRUELLE, M. Pierre CROXO, M. Jean-Claude COLLIERIE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

M. Régis BUE, procuration à Mme Marie-Hélène BACLET

Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Yannick LASSALLE, procuration à M. Eric MOMONT

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET

Mme Annick MATTON, procuration à M. Raymond NAMYST

#### **Absents :**

Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Jean DELATTRE,

M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, M. Alain DUCHESNE,

**Secrétaire de Séance :** M. Amaury DUFOUR

**COMMISSION N°1**

***Cession du lot n°9 à GENECH à la société « L'Atelier du patrimoine »***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la compétence DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
Considérant l'aménagement du parc d'activité INNOVA'PARK à CYSOING

Considérant qu'il est proposé de vendre le lot n°9 du parc d'activité du moulin d'eau à GENECH à la Société « L'atelier du patrimoine » représentée par M. Ludovic DENIS, ou à toute société pouvant s'y substituer

Considérant que le lot n°9 est issu de la division des parcelles ZH251 et 257

Considérant que l'emprise cadastrale définie par le géomètre est d'environ 3654 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis n°2017-258V1492 du service des Domaines en date du 12 05 2017 estimant le prix de vente à 43 € HT/m<sup>2</sup>.

Considérant que le prix de vente est donc fixé à 43 € HT/m<sup>2</sup>, soit 157 122 € HT environ.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « Parc du moulin d'eau à GENECH », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Considérant que la vente d'un terrain constructible, après division d'un terrain d'une plus grande contenance relève de la TVA sur le prix total car le terrain vendu ne présente pas les mêmes caractéristiques physiques que le terrain acquis.

Ouï l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)**

- D'acter la vente du lot n°9 du parc du moulin d'eau à GENECH, issue de la division des parcelles ZH251, 257 à GENECH au profit de la société Les Ateliers du Patrimoine représentée par M. Ludovic DENIS, ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 43 € HT/m<sup>2</sup>
- D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,
- De mandater Me POTIE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

